



Secteur 2 de Verfeil à Maurens Scopont

Introduction

Dans cette partie, nous présentons en détails le contexte du territoire tel qu'il ressort des premières données collectées tant sur le terrain que par l'analyse de différentes sources documentaires.

Cette présentation du territoire est d'abord géographique. Pour plus de précision, l'itinéraire a été découpé en 5 secteurs. On entend par secteur l'intervalle entre deux zones qui pourraient accueillir un échangeur. Chaque secteur fait l'objet d'une présentation introductive avec ses différentes caractéristiques.

Les différents fuseaux proposés à la concertation ont été construits en tenant compte des éléments structurants du territoire. Ils sont identifiés par un chiffre et une lettre ; par exemple, « 3a » indique le fuseau « a » sur le secteur « 3 ».

Le fuseau pressenti à la suite de la concertation 2007-2008 est pour sa part identifié par la lettre « p » ; par exemple « 3p ». Il s'agit, en toute transparence vis-à-vis du public et des élus de rappeler les préférences qui s'étaient dégagées à l'époque : les analyses ont été actualisées dans le présent dossier.

Pour les secteurs 2 à 5, les différents enjeux ou contraintes sont présentés ensuite sous forme thématique :

- Environnement humain :
 - agriculture
 - urbanisation et cadre de vie, réseaux et servitudes,
 - organisation et desserte des territoires
- Patrimoine culturel et paysage

- Environnement naturel (notamment faune et flore)
- Environnement physique
- Contraintes techniques.

Pour chacun de ces thèmes, les différents fuseaux font l'objet d'une analyse comparative présentée en regard d'une carte.

En ce qui concerne le secteur 2, l'analyse porte sur 2 parties : l'une à l'ouest (contournement de Verfeuil) où deux fuseaux (2A et 2B) sont proposés ; et l'autre à l'est (plaine de Girou) où trois fuseaux (2C, 2D et 2E) sont proposés.

En fin de document, une synthèse multicritères rassemble les différents enjeux, sans pour autant les hiérarchiser. Elle permet néanmoins une comparaison des fuseaux en évaluant le cumul des contraintes territoriales tous thèmes confondus.

La concertation permettra d'enrichir ces informations par l'apport des élus et de la population des territoires concernés.

Chacun peut faire connaître ses propositions, avis ou remarques par les différents moyens de contacts mis à sa disposition : permanences mais aussi registres en mairies, e-mail ou simple courrier (coordonnées en fin de ce document).

Vos propositions permettront d'éclairer le choix du fuseau de 300 mètres de large où s'inscrira ultérieurement le tracé de l'autoroute.

Collectivités concernées

> Zone ouest du secteur 2 (contournement de Verfeil)

Ce secteur s'inscrit sur 3.5 km à droite de Verfeil.

Communes :

- Bonrepos-Riquet ;
- Gragnague ;
- Saint-Marcel-Paulel ;
- Saint-Pierre ;
- Verfeil.

Communautés de communes :

- CC des Coteaux du Girou.

> Zone est du secteur 2 (Plaine du Girou)

Ce secteur s'inscrit sur près de 18 km entre Verfeil et Cambon-lès-Lavaur.

Communes :

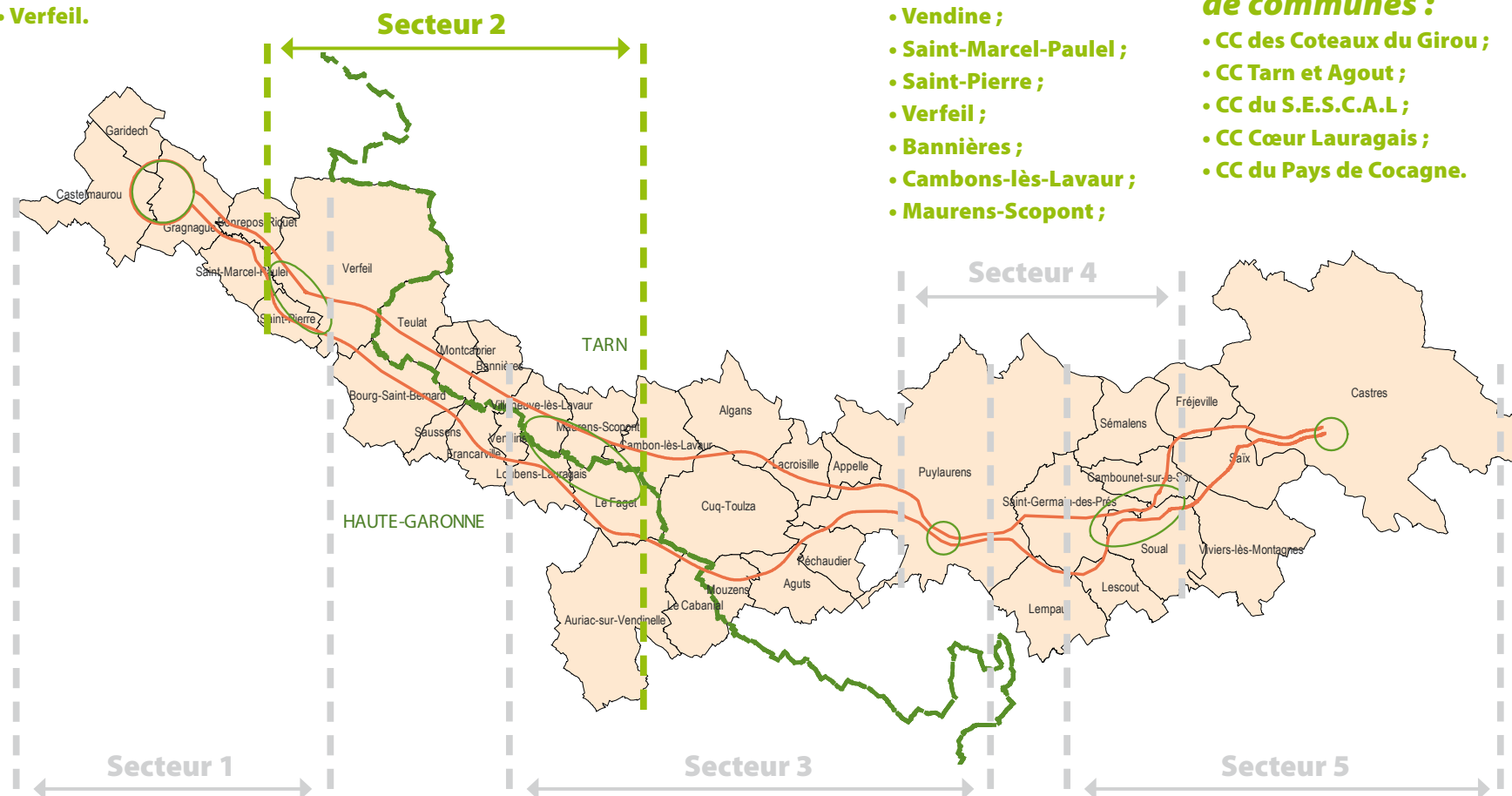
- Bourg-Saint-Bernard ;
- Francarville ;
- Loubens-Lauragais ;
- Saussens ;
- Vendine ;
- Saint-Marcel-Paulel ;
- Saint-Pierre ;
- Verfeil ;
- Bannières ;
- Cambons-lès-Lavaur ;
- Maurens-Scopont ;

- Montcabrier ;

- Teulat ;
- Villeneuve-lès-Lavaur.

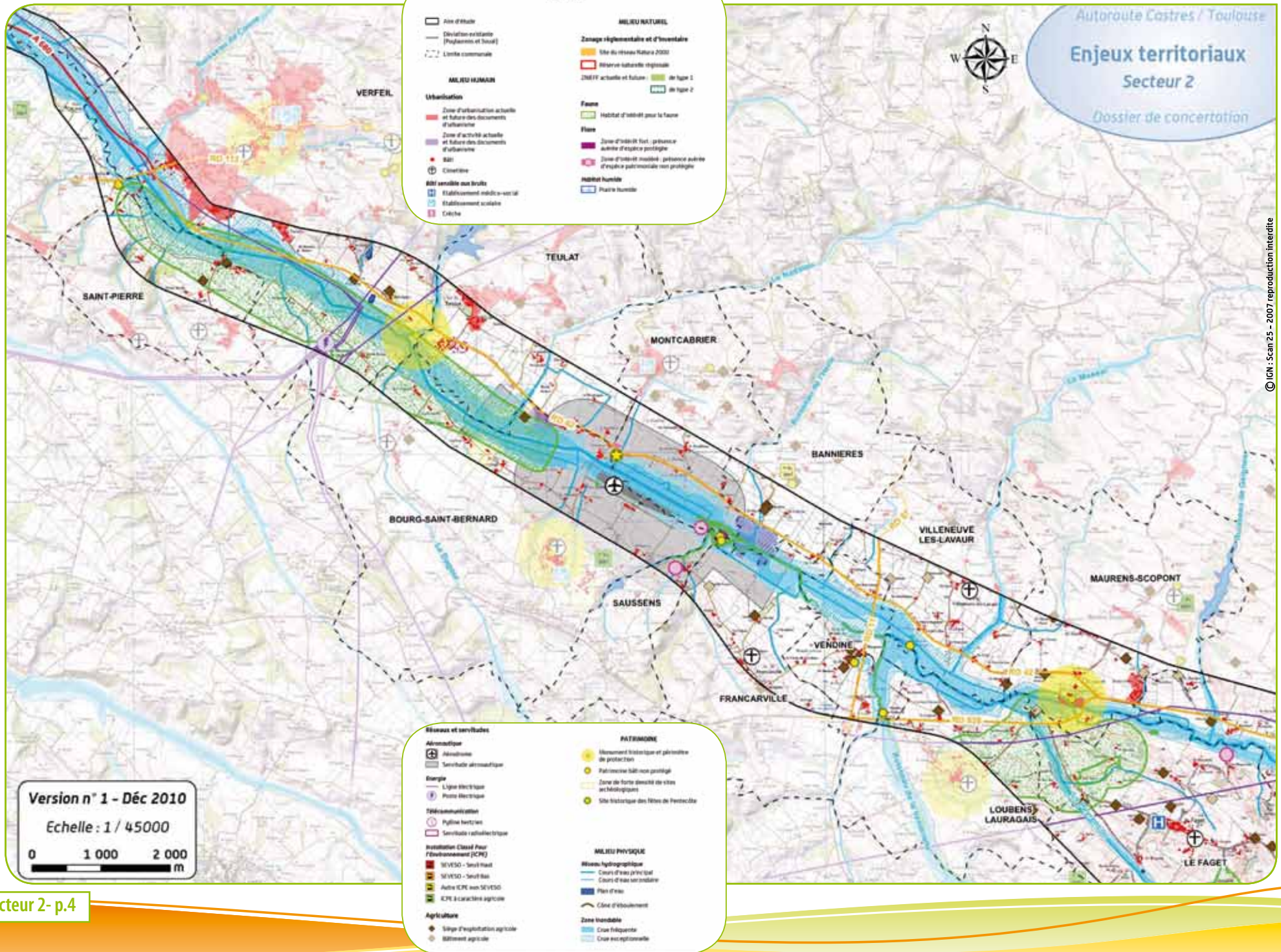
Communautés de communes :

- CC des Coteaux du Girou ;
- CC Tarn et Agout ;
- CC du S.E.S.C.A.L ;
- CC Cœur Lauragais ;
- CC du Pays de Cocagne.



Enjeux territoriaux Secteur 2

Dossier de concertation



Légende

<ul style="list-style-type: none"> Axe d'autoroute Déviations existantes (Projets en et local) Limites communales 	<p>MILIEU NATUREL</p> <ul style="list-style-type: none"> Zonage réglementaire et d'inventaire Site du réseau Natura 2000 Reserve naturelle régionale ZNIEFF actuelle et future de type 1 de type 2
<p>MILIEU HUMAIN</p> <p>Urbanisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone d'urbanisation actuelle et future des documents d'urbanisme Zone d'activité actuelle et future des documents d'urbanisme S&U Cimetière <p>Risq sensible aux bruits</p> <ul style="list-style-type: none"> Etablissement médico-social Etablissement scolaire Critère 	<ul style="list-style-type: none"> Faune Habitat d'intérêt pour la faune Flore Zone d'intérêt fort - présence d'espèce patrimoniale Zone d'intérêt modéré - présence d'espèce patrimoniale non protégée <p>Habitat humide</p> <ul style="list-style-type: none"> Prairie humide

Version n° 1 - Déc 2010
Echelle : 1 / 45000
0 1 000 2 000 m

<p>Réseaux et services</p> <ul style="list-style-type: none"> Aéromatique Aériodrome Servitude aéromatique <p>Énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> Ligne électrique Poste électrique <p>Télécommunication</p> <ul style="list-style-type: none"> Palme hertziennes Servitude radioléontrique <p>Installation Classé Pour l'Environnement (ICPE)</p> <ul style="list-style-type: none"> SEVESO - Seuil haut SEVESO - Seuil bas Autre ICPE non SEVESO ICPE à caractère agricole <p>Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> Siège d'exploitation agricole Bâtiment agricole 	<p>PATRIMOINE</p> <ul style="list-style-type: none"> Monument historique et périmètre de protection Patrimoine bâti non protégé Zone de forte densité de sites archéologiques Site historique des filles de Pentecôte
	<p>MILIEU PHYSIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau hydrologique Cours d'eau principal Cours d'eau secondaire Plan d'eau Cône d'éboulement <p>Zone inondable</p> <ul style="list-style-type: none"> Crise fréquente Crise exceptionnelle

© IGN - Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Principales caractéristiques

Le paysage s'inscrit dans **la vallée du Girou, large et plane, allié à un relief collinaire en pente douce**. Les points les plus hauts se situent en moyenne à 230 m d'altitude tandis qu'en contre bas, vers 150 m, s'écoule le Girou. Au sud-est les plus hautes **collines du Lauragais** sont visibles et offrent un arrière plan massif au paysage vallonné de la plaine du Girou. On retrouve, dans ce contexte, des formations molassiques, incluant quelques niveaux calcaires et intercalations gréseuses. Les basses plaines et les basses terrasses sont constituées d'une épaisseur variable d'alluvions formant des sols plus ou moins compressibles.

Les principales zones urbanisées sont installées sur les zones de relief (sommets et crêtes) de part et d'autre du Girou. La commune de **Verfeil**, à proximité de la déviation de la RN 126, voit son urbanisation se développer en direction de l'ouest (vers Toulouse) le long des principaux axes de circulation qui la desservent (routes départementales 20, 112). Trois autres bourgs relativement importants sont inscrits sur la zone d'étude : en rive droite, le bourg de Teulat qui se développe autour de la route départementale 28, et le bourg de Montcabrier organisé autour des routes départementales 39 et 134 ; en rive gauche, Bourg-Saint-Bernard est situé sur la RD66 et possède un aérodrome.

Sur le reste du secteur on retrouve de **petits hameaux installés de façon éparse autour des axes routiers qui traversent le territoire**. A noter qu'une zone d'activité est en projet au nord de la commune de Bourg-Saint-Bernard. Les enjeux principaux sont ainsi liés à l'organisation très structurée du territoire et au maintien du cadre de vie au sein des différentes communes concernées par le projet.

Malgré la proximité de l'agglomération toulousaine, le paysage reste avant tout agricole avec une dominance de cultures céréalières allié à quelques parcelles en élevage : ce secteur accueille une trentaine de sièges d'exploitation agricoles ainsi

qu'une dizaine de bâtiments agricoles. Les aménagements fonciers antérieurs et l'évolution des pratiques agricoles ont conduit au développement de grandes exploitations agricoles au parcellaire bien structuré. Deux ICPE agricoles (élevages bovins et de porcs charcutiers) sont recensées sur ce secteur.

Sur ce secteur, **le Girou** reçoit, tant en rive droite qu'en rive gauche, l'eau de **plusieurs affluents généralement bordés d'une dense ripisylve** : le ruisseau du Conné, de Pradets, de Laragou, de Foncaibe, le Dagour, le ruisseau de Nadalou, le ruisseau de l'Herle, la Vendinelle et le Messal.... On retrouve également sur les communes de Verfeil et Teulat, le lac de Balherme. Notons que le Girou a été largement recalibré et rectifié au droit de Verfeil et le long de la RD 20 et de la RD 42 entre Francarville et Bourg-Saint-Bernard afin de limiter les crues. En effet, **les champs d'expansion des crues sont très larges au sein de la plaine du Girou** ; atteignant 600 mètres, ils couvrent quelques zones bâties au niveau de la commune de Verfeil entre autres. Les eaux du Girou, de deuxième catégorie (poissons blancs et carnassiers dominants), font parties du SDAGE Adour-Garonne qui fixe pour ces dernières **un objectif de bon état global pour 2015**. Ce cours d'eau **alimente aussi une nappe alluviale**, principal aquifère de l'aire d'étude, qui, lors de fortes pluies, remonte jusqu'au terrain naturel. A noter que les eaux superficielles et souterraines sont principalement utilisées pour l'activité agricole (ASA du Lauragais tarnais) et ne sont pas exploitées pour l'alimentation en eau potable.

En termes de patrimoine naturel, les enjeux les plus significatifs concernent la vallée du Girou et sa dense ripisylve qui hébergent, entre Verfeil et Bourg-Saint-Bernard, **une importante population de Bergeronnette printanière** représentant un intérêt patrimonial très fort sur le secteur d'étude. Cette vallée du Girou, associée à ses principaux affluents, représente des axes de déplacement et des territoires de chasse privilégiés pour les chiroptères. Localement, on rencontre d'importantes

stations de Jacinthe Romaine sur les communes de Saussens et Montcabrier tandis que des zones d'habitat des reptiles et de reproduction d'amphibiens sont situées sur les communes de Bourg-Saint-Bernard et de Montcabrier.

Un **poste électrique**, implanté au sud de la commune de Verfeil, permet le déploiement sur l'aire d'étude d'une quinzaine de lignes à haute tension. On relève également la présence d'**un aérodrome**, sur la commune de Bourg-Saint-Bernard, dont l'aire de servitude s'étend également sur les communes de Francarville, Bannières, Teulat et Montcabrier. Les bâtis dits « sensibles » du secteur sont concentrés au niveau des bourgs les plus imposants : on compte six établissements scolaires (Verfeil, Bourg-Saint-Bernard, Montcabrier et Vendine), une crèche (Verfeil) ainsi qu'un établissement médico-social (Le Faget).

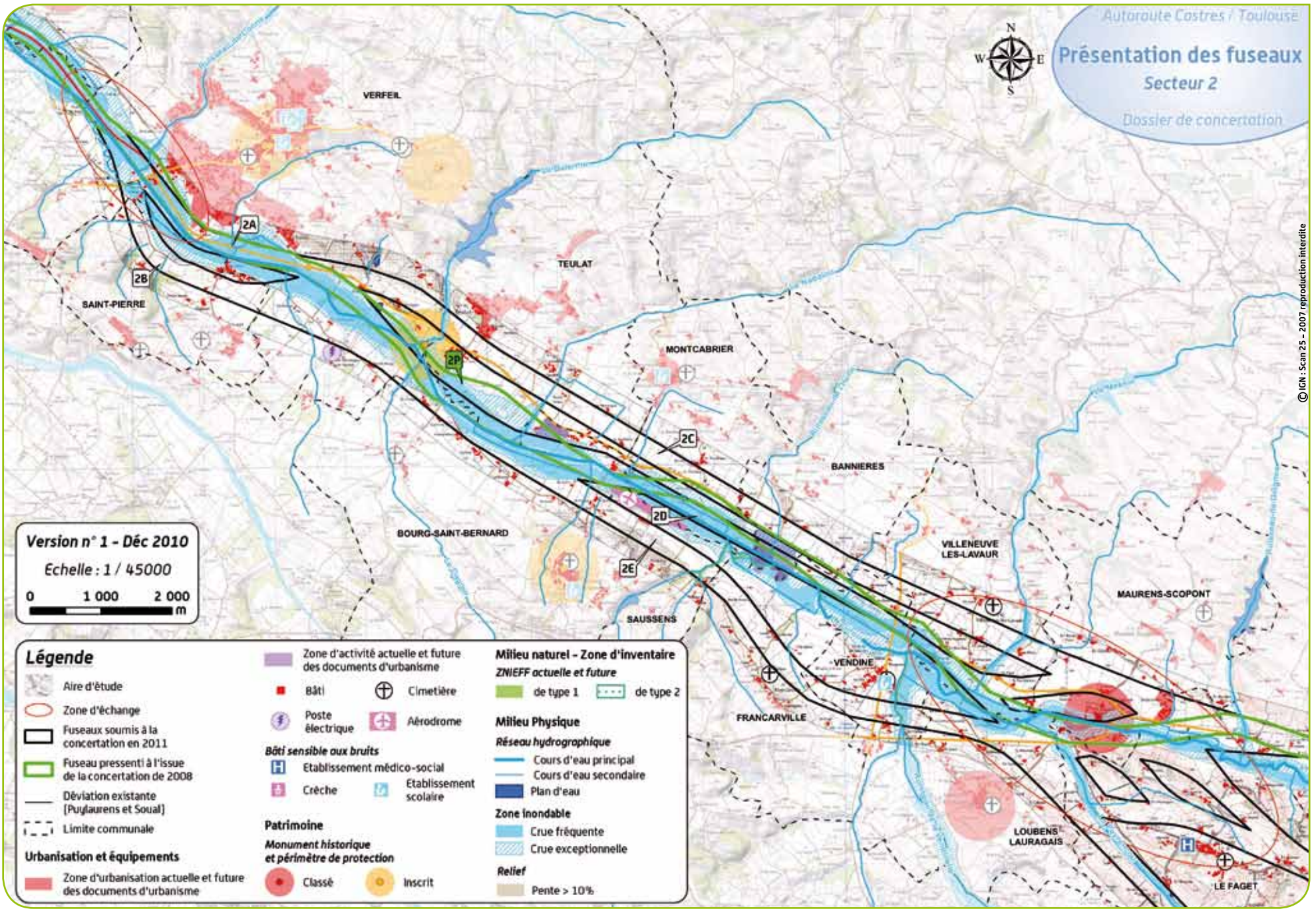
Dans la partie ouest du secteur, les **six monuments historiques**, dont cinq inscrits qui s'établissent sur la commune de Verfeil (dont le moulin de Nagasse) et un classé sur la commune de Bonrepos-Riquet (Le Château de Bonrepos), ainsi que les autres sites d'intérêt non protégés, témoignent de l'intérêt culturel de ces territoires.

On recense sur la zone est **deux sites classés** (château de Loubens-Lauragais et de Maurens-Scopont), **un monument historique inscrit** (l'église de Bourg-Saint-Bernard) et **treize bâtiments à forte valeur patrimoniale non protégés**. Le secteur comprend, sur la commune de Bourg-Saint-Bernard, **le site des fêtes de Pentecôte** (Pré de la Fadaise) mais également des **sites à forte densité archéologique**.

Des gîtes ruraux et chambres d'hôtes labellisés ainsi que des aires de pique-nique, entre autres autour du lac de Balherme, se répartissent sur les communes de Verfeil et Saint-Marcel-Paul et participent au **développement du tourisme vert** sur ce territoire. Un **circuit de randonnée** situé au niveau de Verfeil permet de découvrir à la fois le paysage (rivières, lac et vallons) et le patrimoine du territoire concernée par le projet.

Présentation des fuseaux Secteur 2

Dossier de concertation



Version n° 1 - Déc 2010
Echelle : 1 / 45000
0 1 000 2 000 m

Légende

Aire d'étude	Zone d'activité actuelle et future des documents d'urbanisme	Milieu naturel - Zone d'inventaire ZNIEFF actuelle et future de type 1	de type 2
Zone d'échange	Bâti	Réseau hydrographique	Cours d'eau principal
Fuseaux soumis à la concertation en 2011	Poste électrique	Cours d'eau secondaire	Plan d'eau
Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008	Bâti sensible aux bruits	Zone inondable	Crue fréquente
Déviation existante (Puy-laurens et Soual)	Etablissement médico-social	Crue exceptionnelle	Relief
Limite communale	Crèche	Patrimoine	Pente > 10%
Urbanisation et équipements	Monument historique et périmètre de protection	Classé	
Zone d'urbanisation actuelle et future des documents d'urbanisme	Cimetière	Inscrit	
	Aérodrome		
	Etablissement scolaire		

© IGN - Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Présentation des fuseaux de la zone ouest du secteur 2 (Contournement de Verfeil)

Le choix des fuseaux est basé sur l'analyse des différents enjeux thématiques présents sur le secteur ouest. Ainsi, outre les contraintes liées au raccordement de l'autoroute sur la bretelle de l'A680 existante, la géomorphologie du secteur constitue une des contraintes techniques principales pour l'insertion du projet : risques d'instabilité et présence de zones compressibles. L'aménagement de l'infrastructure routière doit également prendre en compte la configuration de la vallée du Girou et les risques d'inondation qui y sont associés.

Les enjeux territoriaux constituent un enjeu structurant pour la recherche des fuseaux. Au vu de ces différentes contraintes, les propositions offertes cherchent à éviter la dégradation du cadre de vie des habitants de ce secteur et limiter l'enclavement de

certaines parties du territoire. Deux fuseaux, ayant la même origine, sont proposés :

- Le premier 2A/2P, au nord du Girou, est centré sur la déviation existante de Verfeil, solution privilégiée à l'issue de la précédente concertation.
- Le second 2B se situe au sud du Girou, centré sur la D 32, s'écartant de la zone inondable du Girou et des zones urbanisées.

Ces deux fuseaux se rejoignent au sud de la commune de Verfeil.

Dans cette partie, les fuseaux proposés permettent d'envisager trois options possibles pour l'avenir de l'actuelle déviation de Verfeil : la doubler sur place uniquement, la doubler sur place en construisant en parallèle une nouvelle déviation à 2 voies, la préserver telle quelle et construire une section d'autoroute à 2x2 voies.

Présentation des fuseaux de la zone est du secteur 2 (Plaine du Girou)

Le choix des fuseaux est basé sur l'analyse des différents enjeux thématiques présents sur le secteur est. Ainsi, la configuration du secteur sur le plan géologique et hydrographique constitue des contraintes techniques significatives pour l'insertion du projet : risques d'instabilité, présence de zones compressibles et de zones inondables.

Au-delà des contraintes techniques, les fuseaux de passage cherchent à éviter deux équipements importants, le poste électrique et l'aérodrome de Bourg-Saint-Bernard, et les zones urbaines développées.

Au vu de ces différentes contraintes, trois fuseaux sont proposés jusqu'à Maurens-Scopont :

- Le premier 2C s'inscrit côté nord de la RD 42, qu'il longe, au pied des coteaux de Teulat, Montcabrier et Villeneuve-lès-Lavaur ;
- Les fuseaux 2D/2P et 2E présentent une section commune entre Verfeil et Bourg Saint-Bernard, longeant le Girou en rive gauche, puis ils se dissocient avant

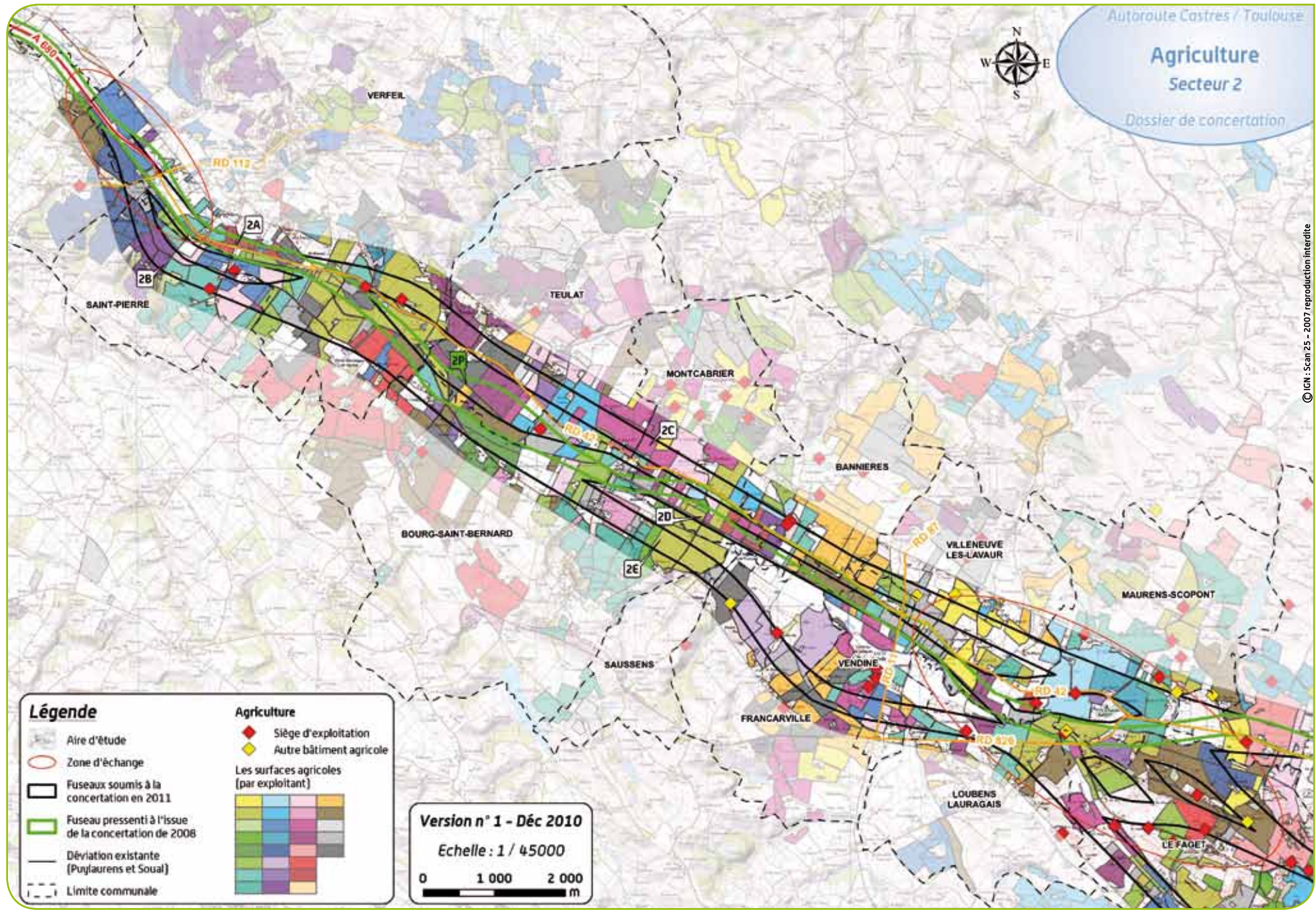
l'aérodrome de Bourg-Saint-Bernard pour s'écarter de ce dernier.

- Le fuseau 2D/2P vient alors s'inscrire en rive droite du Girou jusqu'à l'extrémité est du secteur ;
- Le fuseau 2E s'inscrit en pied de coteaux, longeant l'aérodrome par le sud avant de s'incurver entre Francarville et Vendine pour éviter les zones actuellement bâties.

Il faut rappeler que lors de la première concertation, les habitants de la HAUTE-GARONNE refusaient le fuseau 2E et ceux du TARN refusaient le fuseau 2C. La conclusion de la concertation militait pour la construction d'un fuseau médian au plus près de la RD 42. C'est l'objet du fuseau 2P. Sa délimitation intègre les éléments structurants pré-cités, avec la contrainte physique du Girou au sud.

Agriculture Secteur 2

Dossier de concertation



Légende

- Aire d'étude
- Zone d'échange
- Fuseaux soumis à la concertation en 2011
- Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008
- Déviations existantes (Puy-laurens et Soual)
- Limite communale

Agriculture

- Siège d'exploitation
- Autre bâtiment agricole

Les surfaces agricoles [par exploitant]

Version n° 1 - Déc 2010

Echelle : 1 / 45000

© IGN - Scan 25 - 2007 reproduction interdite

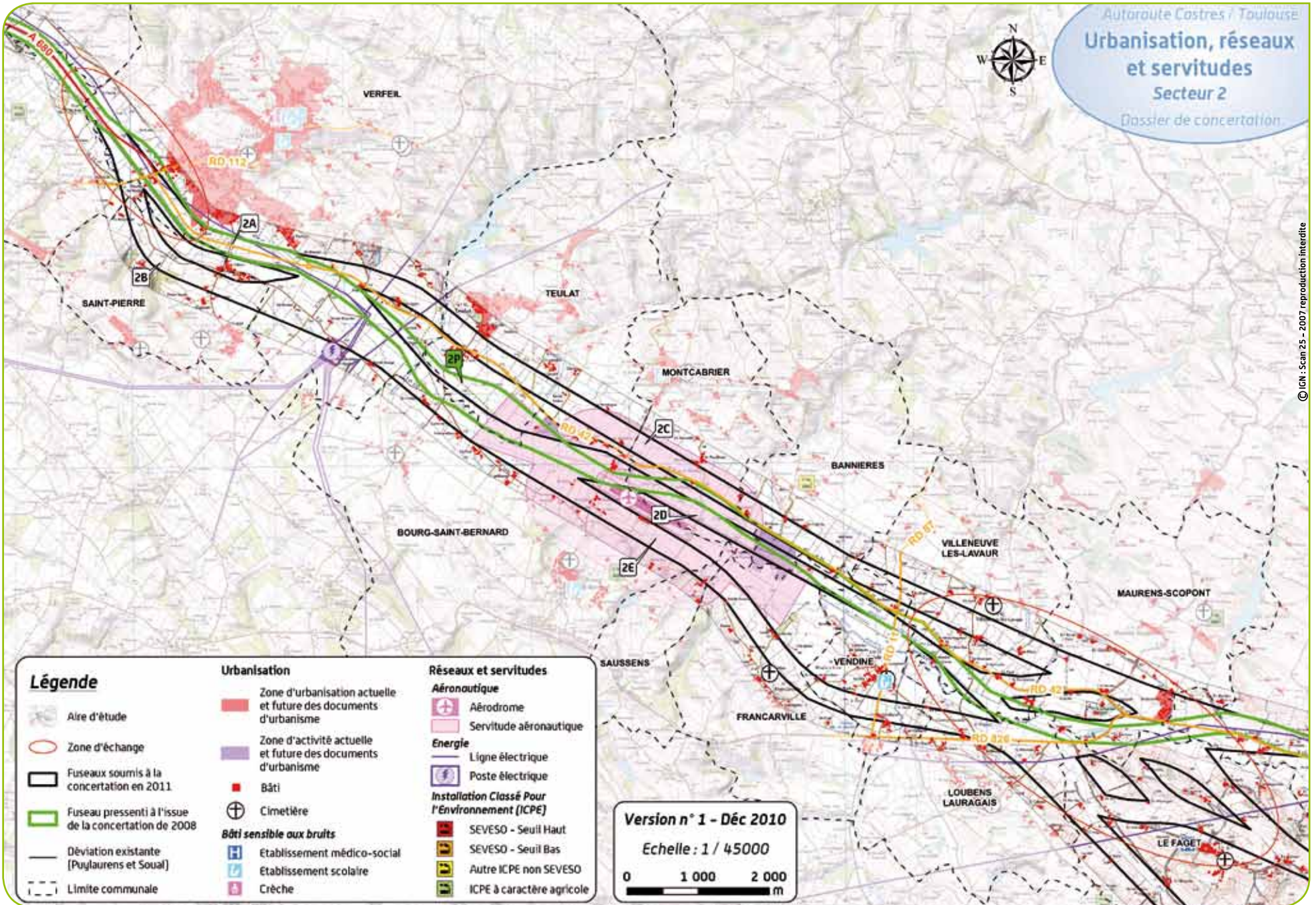
Agriculture

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau : A l'ouest du secteur (contournement de Verfeil)

2A/2P	2B
<ul style="list-style-type: none"> - Espaces à vocation agricole au sein du fuseau : <ul style="list-style-type: none"> - surface agricole utile (SAU) concernée limitée - aucun siège ou bâtiment d'exploitation au sein du fuseau - Espaces ayant fait l'objet d'aménagement foncier récent - Exploitations faiblement touchées (moins de 10 % de leur SAU) - Possibilité de réutilisation de la déviation de Verfeil limitant les risques de morcellement (cette atténuation serait limitée si l'option de création d'une nouvelle déviation est retenue). 	<ul style="list-style-type: none"> - Espaces concernés essentiellement à vocation agricole : <ul style="list-style-type: none"> - SAU concernée importante - 1 siège d'exploitation (hameau En Olivier) au sein du fuseau - Risque d'enclavement des terres entre le projet et la déviation de Verfeil et de morcellement des exploitations

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau : A l'est du secteur (plaine du Girou)

2C	2D/2P	2E
<p>Espaces à forte vocation agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SAU concernée très importante ; - 26 exploitations concernées dont 3 touchées à plus de 30% de la SAU ; - 6 sièges ou bâtiments d'exploitation au sein du fuseau ; - Possibilité de rapprochements localisés avec la RD42 ne limitant que ponctuellement les risques de morcellement 	<p>Espaces à forte vocation agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SAU concernée très importante ; - 38 exploitations concernées dont 2 touchées à plus de 30% de la SAU ; - Part importante de jeunes agriculteurs ; - Aucun siège ou bâtiment d'exploitation au sein du fuseau ; - Possibilité de rapprochement avec le Girou limitant les risques de morcellement des exploitations sur la majeure partie du linéaire du fuseau. 	<p>Espaces à forte vocation agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SAU concernée très importante ; - 28 exploitations concernées dont 2 touchées à plus de 30% de la SAU ; - 2 sièges ou bâtiments d'exploitation au sein du fuseau ; - Possibilité de rapprochement avec le Girou à l'ouest limitant les risques de morcellement des exploitations.



Légende

- Aire d'étude
- Zone d'échange
- Fuseaux soumis à la concertation en 2011
- Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008
- Déviation existante (Puy-laurens et Soual)
- Limite communale

- Urbanisation**
- Zone d'urbanisation actuelle et future des documents d'urbanisme
 - Zone d'activité actuelle et future des documents d'urbanisme
 - Bâti
 - Cimetière
 - Bâti sensible aux bruits**
 - Etablissement médico-social
 - Etablissement scolaire
 - Crèche

- Réseaux et servitudes**
- Aéronautique**
- Aérodrome
 - Servitude aéronautique
- Energie**
- Ligne électrique
 - Poste électrique
- Installation Classée Pour l'Environnement (ICPE)**
- SEVESO - Seuil Haut
 - SEVESO - Seuil Bas
 - Autre ICPE non SEVESO
 - ICPE à caractère agricole

Version n° 1 - Déc 2010
 Echelle : 1 / 45000
 0 1 000 2 000 m

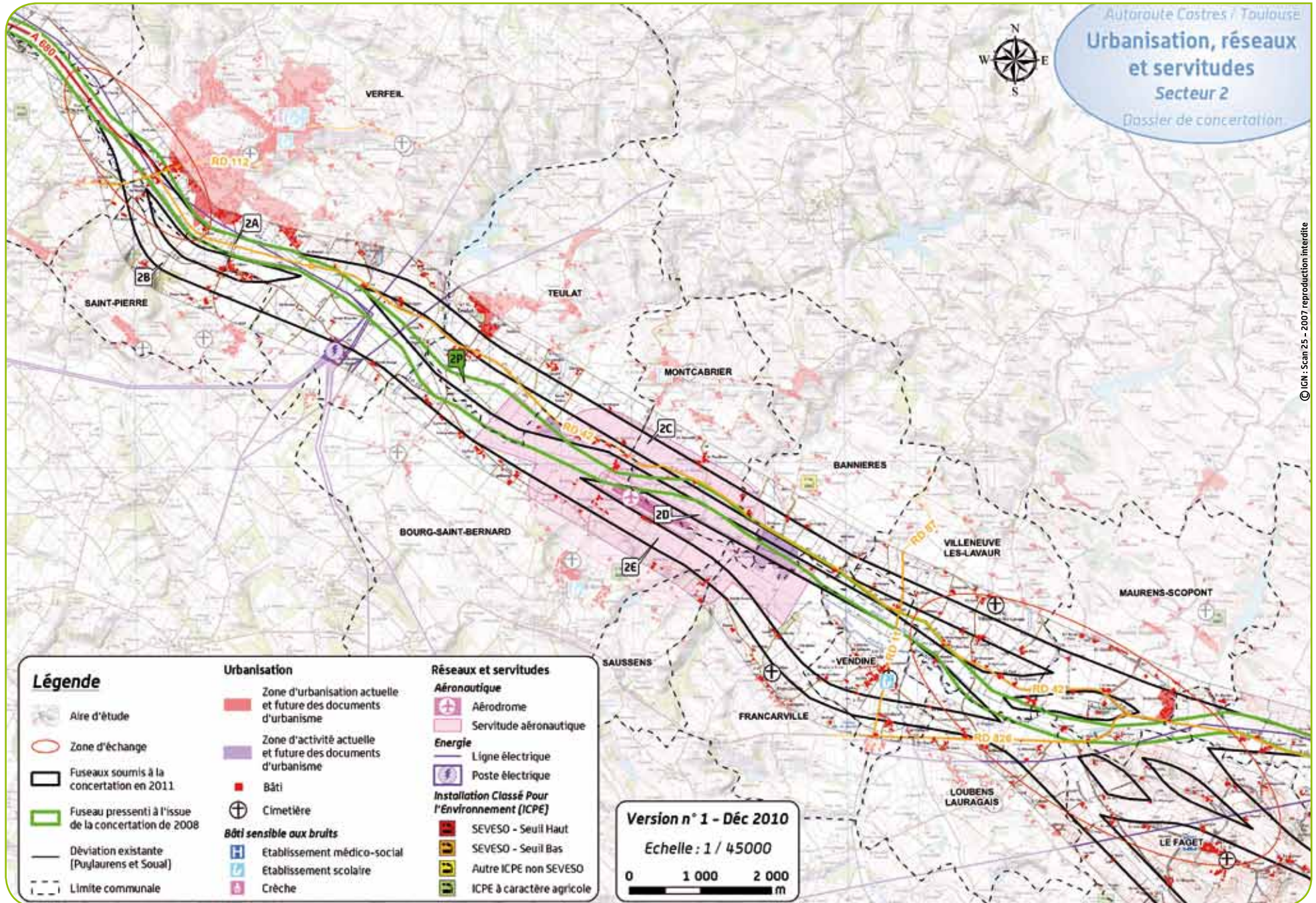
Urbanisation et cadre de vie, réseaux et servitudes

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau : A l'ouest du secteur (contournement de Verfeil)

2A/2P	2B
<ul style="list-style-type: none"> - Passage en limite des zones urbanisées de Verfeil et de En Olivier (modification du cadre de vie- impact pressenti limité toutefois, la déviation de Verfeil existant déjà) ; - Quelques bâtis au sein du fuseau (secteur giratoire A680, Le Grabas) ; - Habitat de Verfeil implanté sur le coteau en position dominante, donc sensible au bruit. 	<ul style="list-style-type: none"> - Passage en bordure du hameau En Olivier et d'habitations à flanc de coteaux (modification du cadre de vie) ; - Quelques bâtis au sein du fuseau (secteur giratoire A680, hameau En Olivier) ; - Eloignement du pied du coteau : Verfeil moins exposé aux nuisances sonores

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau : A l'est du secteur (plaine du Girou)

2C	2D/2P	2E
<ul style="list-style-type: none"> - Habitat dense à diffus sur les coteaux, au nord de la D42 sur l'ensemble du secteur (modification significative du cadre de vie des riverains de Villeneuve-lès-Lavaur ; néanmoins, cadre de vie déjà dégradé par la présence de la RD 42 en pied de coteau à Teulat) et quelques bâtis au sein du fuseau ; - Servitudes aéronautiques (aérodrome). 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu d'habitat, permettant de limiter les effets sur le cadre de vie des riverains ; - Lieu-dit Sainte Germaine inclus dans le fuseau, nécessitant des acquisitions ; - Servitudes aéronautiques (aérodrome) ; - Projet de zone d'activités de Bourg-Saint-Bernard traversé par le fuseau 	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat diffus jusqu'à Francarville dans ou en bordure immédiate du fuseau, souvent en position dominante ; - Densification de l'habitat à Francarville (en crête) et Vendine, en bordure du fuseau (modification significative du cadre de vie des riverains du fait de la création d'un nouveau couloir de nuisances) ; - Servitudes aéronautiques (aérodrome).



Légende

- Aire d'étude
- Zone d'échange
- Fuseaux soumis à la concertation en 2011
- Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008
- Déviation existante (Puy-laurens et Soual)
- Limite communale

- Urbanisation**
- Zone d'urbanisation actuelle et future des documents d'urbanisme
 - Zone d'activité actuelle et future des documents d'urbanisme
 - Bâti
 - Cimetière
 - Bâti sensible aux bruits**
 - Etablissement médico-social
 - Etablissement scolaire
 - Crèche

- Réseaux et servitudes**
- Aéronautique**
- Aérodrome
 - Servitude aéronautique
- Energie**
- Ligne électrique
 - Poste électrique
- Installation Classée Pour l'Environnement (ICPE)**
- SEVESO - Seuil Haut
 - SEVESO - Seuil Bas
 - Autre ICPE non SEVESO
 - ICPE à caractère agricole

Version n° 1 - Déc 2010
 Echelle : 1 / 45000
 0 1 000 2 000 m

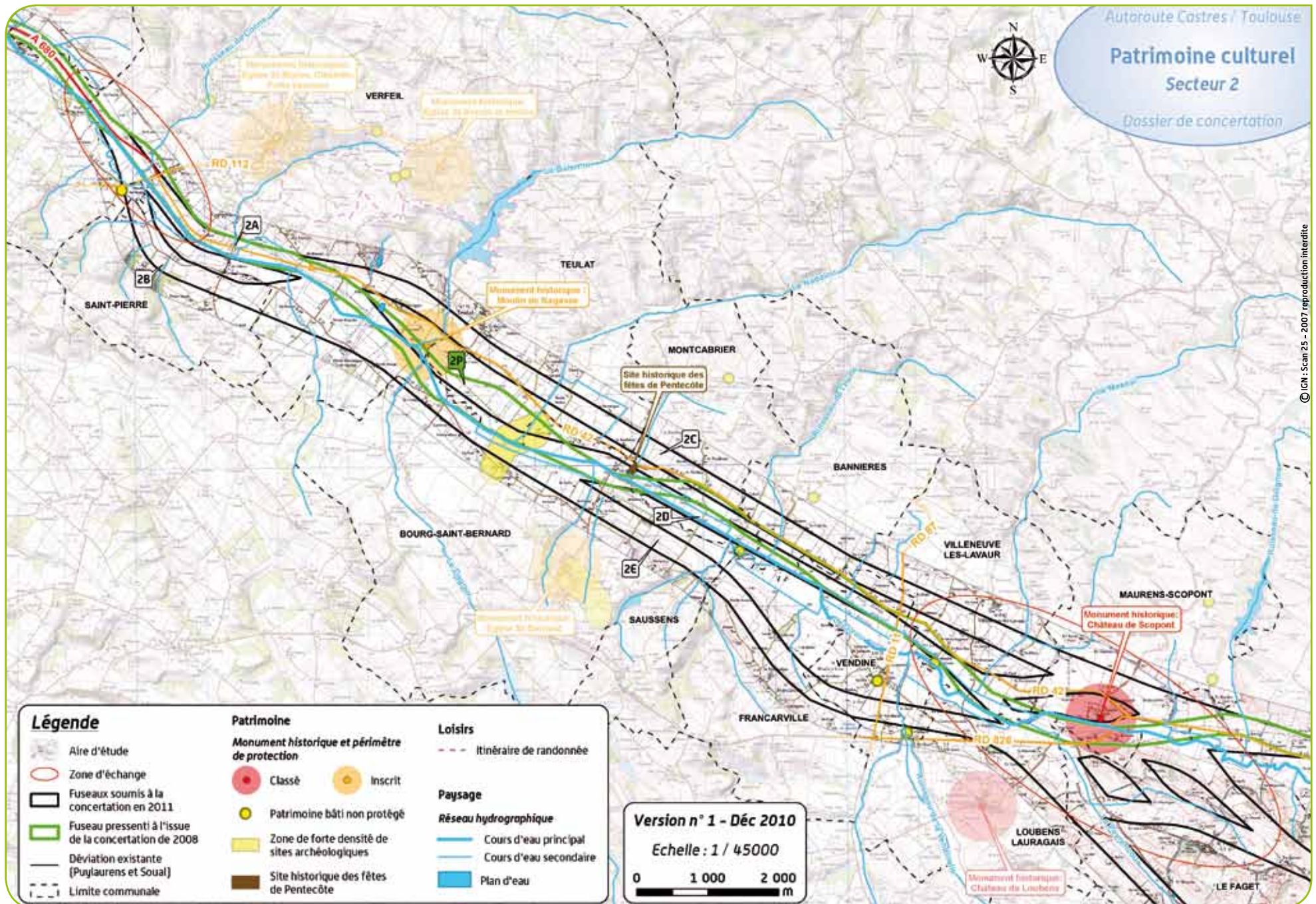
Organisation et desserte des territoires

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau : A l'ouest du secteur (contournement de Verfeil)

2A/2P	2B
<ul style="list-style-type: none">- Effet de coupure limité compte tenu des possibilités de réutilisation de la déviation existante de Verfeil	<ul style="list-style-type: none">- Effet de coupure important en limite du territoire communal de Saint-Pierre (création d'un nouveau couloir d'infrastructure et de son « effet de barrière » entre le bourg de Saint-Pierre et le hameau En Olivier)

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau : A l'est du secteur (plaine du Girou)

2C	2D/2P	2E
<ul style="list-style-type: none">- Effet de coupure accentué sur la commune de Teulat, entre deux îlots bâtis (bourg et hameaux de Nagasse et du Canel) ;- Effet de coupure à Villeneuve-lès-Lavaur entre le bourg et plusieurs hameaux ;- Possibilités de jumelage avec la RD42 permettant cependant de réduire localement ces effets.	<ul style="list-style-type: none">- Effet de coupure limité sur les territoires communaux, le fuseau s'inscrivant sur des limites communales et en bordure d'une limite naturelle existante, le Girou.	<ul style="list-style-type: none">- Effet de coupure sur la commune de Bourg-Saint-Bernard (bourg / aérodrome, bourg / habitat situé en bordure de la RD42, bourg / et zone d'activité projetée)- Effet de coupure marqué sur la commune de Vendine entre deux îlots bâtis (bourg et hameaux d'En Dandi, Verdazet et Quatre Coins)



© IGN - Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Légende

- Aire d'étude
- Zone d'échange
- Fuseaux soumis à la concertation en 2011
- Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008
- Déviation existante (Puy-laurens et Soual)
- Limite communale

Patrimoine

Monument historique et périmètre de protection

- Classé
- Inscrit
- Patrimoine bâti non protégé
- Zone de forte densité de sites archéologiques
- Site historique des fêtes de Pentecôte

Loisirs

- Itinéraire de randonnée

Paysage

- Réseau hydrographique**
- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire
- Plan d'eau

Version n° 1 - Déc 2010

Echelle : 1 / 45000

0 1 000 2 000 m

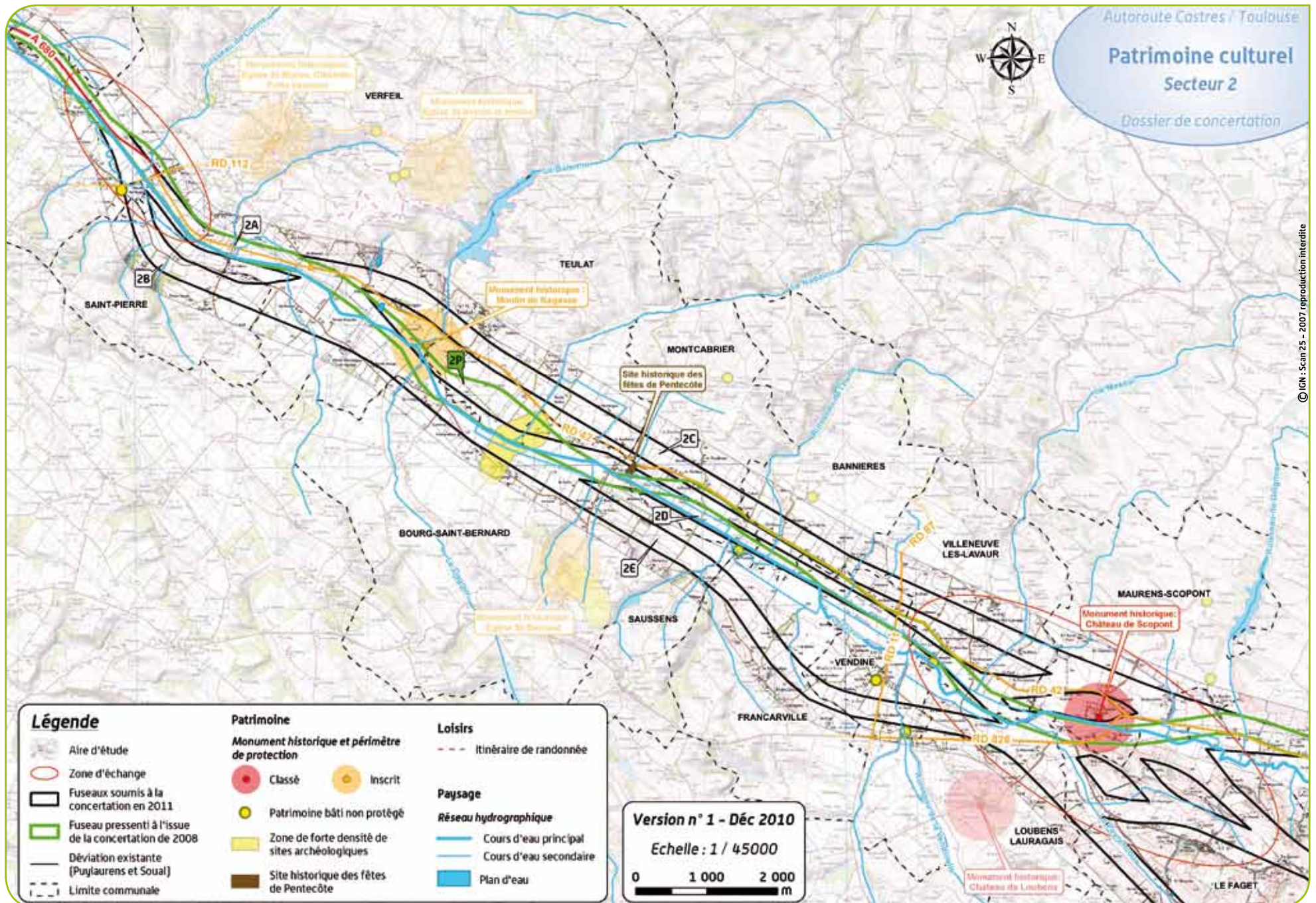
Paysage

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau : A l'ouest du secteur (contournement de Verfeil)

2A/2P	2B
<ul style="list-style-type: none">- Composantes paysagères (relief, couvert végétal, patrimoine, etc.) peu sensibles au droit du fuseau ;- Vue possible vers le système d'échange, voire vers le projet depuis les habitations du coteau ;- Permet la découverte en plans lointains par les usagers de la ville de Verfeil sur sa crête et des manoirs et châteaux situés sur les coteaux et crêtes.	<ul style="list-style-type: none">- Composantes paysagères (relief, couvert végétal, patrimoine, etc.) peu sensibles au droit du fuseau ;- Création d'un nouveau couloir de nuisances paysagères en rive gauche du Girou – site jusque-là relativement préservé, avec risques de visibilité du système d'échange, voire du projet depuis le bâti de Saint-Pierre et de Verfeil ;- Permet la découverte par les usagers, dans des plans lointains, de la ville de Verfeil sur sa crête et des manoirs et châteaux situés sur les coteaux et crêtes.

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau : A l'est du secteur (plaine du Girou)

2C	2D/2P	2E
<ul style="list-style-type: none">- Présence de haies bocagères et vues amples et lointaines ;- Découverte possible de la vallée par l'usager	<ul style="list-style-type: none">- Présence de haies bocagères et de végétation masquant le projet sur les rives du Girou ;- Découverte limitée de la vallée pour l'usager mais vues possibles sur le moulin de Nagasse ;- Risque d'accentuer l'artificialisation de la vallée du Girou	<ul style="list-style-type: none">- Présence de haies bocagères et de végétation masquant le projet sur les rives du Girou en partie Ouest du fuseau ;- Insertion dans un relief en coteau très perceptible depuis le fond de la vallée sur les communes de Francarville, Vendine et Loubens-Lauragais ;- Permettrait de créer des échappées visuelles sur la vallée pour les usagers.



© IGN - Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Légende

	Aire d'étude		Patrimoine
	Zone d'échange		Monument historique et périmètre de protection
	Fuseaux soumis à la concertation en 2011		Inscrit
	Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008		Patrimoine bâti non protégé
	Déviations existantes (Puy-laurens et Soual)		Zone de forte densité de sites archéologiques
	Limite communale		Site historique des fêtes de Pentecôte
			Loisirs
			Itinéraire de randonnée
			Paysage
			Réseau hydrographique
			Cours d'eau principal
			Cours d'eau secondaire
			Plan d'eau

Version n° 1 - Déc 2010
Echelle : 1 / 45000
0 1 000 2 000 m

Patrimoine

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau : A l'ouest du secteur (contournement de Verfeil)

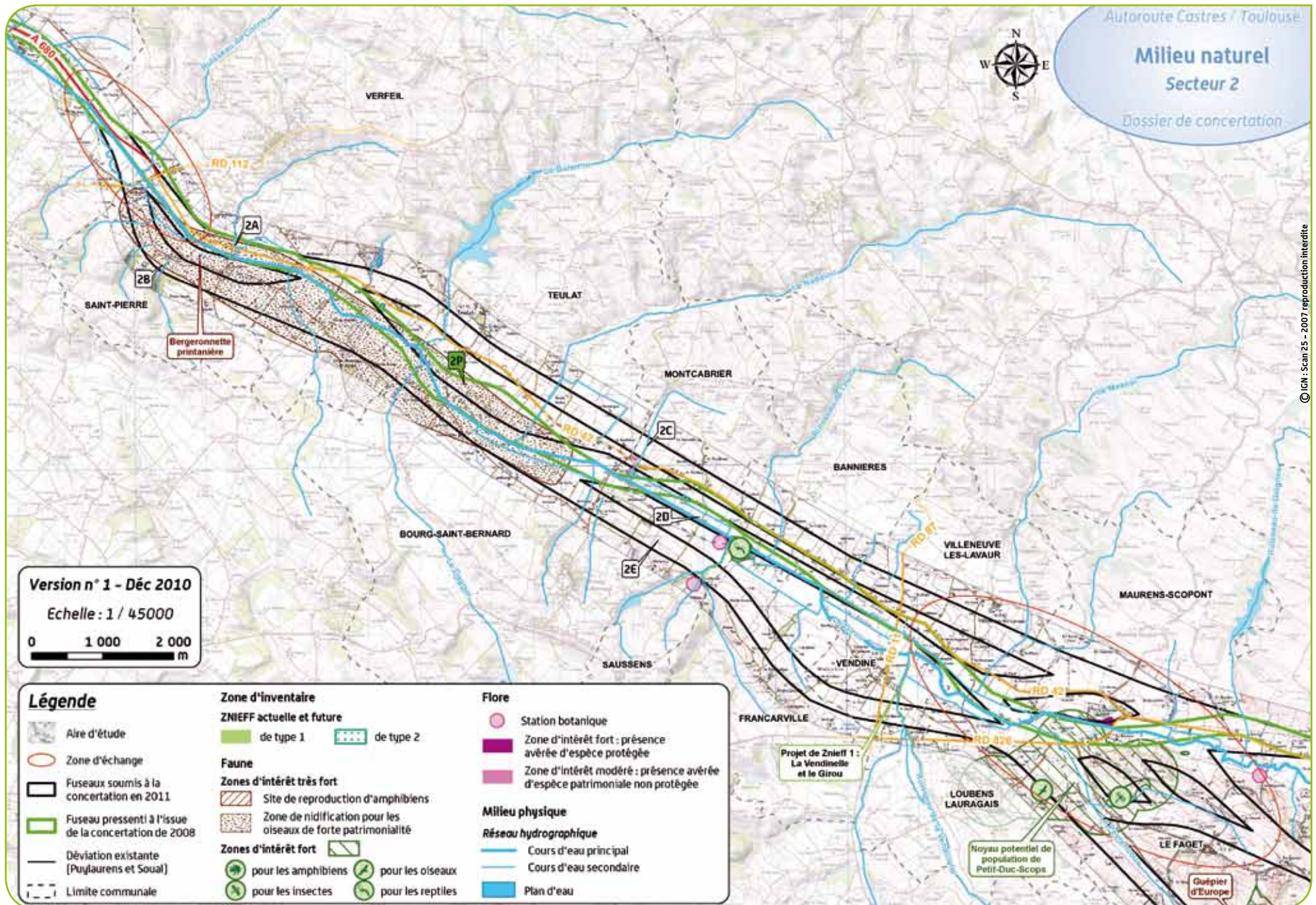
2A/2P	2B
<ul style="list-style-type: none"> - Monuments historiques inscrits au sein du bourg de Verfeil, à distance du fuseau, mais en position haute ; - Absence d'éléments du patrimoine bâti non protégé dans ou à proximité immédiate du fuseau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Monuments historiques inscrits au sein du bourg de Verfeil, à distance du fuseau, mais en position haute ; - Absence d'éléments du patrimoine bâti non protégé dans le fuseau mais passage à proximité du château de La Tuillerie et de La Bourdasse (à moins de 150 m) et du château de Saint-Martin (Saint-Pierre) en position dominante.

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau : A l'est du secteur (plaine du Girou)

2C	2D/2P	2E
<ul style="list-style-type: none"> - Passage à environ 200 m du moulin de Nagasse 	<ul style="list-style-type: none"> - Passage à environ 150 m du moulin de Nagasse ; - Passage à proximité du moulin de Nartaud et du moulin du Girou ; - Zone de forte densité de sites archéologiques (secteur En Prat) ; - Prairie des fêtes de Pentecôte. 	<ul style="list-style-type: none"> - Passage à environ 150 m du moulin de Nagasse ; - Passage à proximité du moulin de l'Albarel Impact potentiel sur la cadre paysager de l'église de Francarville ; - Zone de forte densité de sites archéologiques (secteur En Prat).

Milieu naturel Secteur 2

Dossier de concertation



© IGN - Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Version n° 1 - Déc 2010
Echelle : 1 / 45000
 0 1 000 2 000 m

Légende		Zone d'inventaire		Flore	
	Aire d'étude		ZNIEFF actuelle et future de type 1		Station botanique
	Zone d'échange		de type 2		Zone d'intérêt fort : présence avérée d'espèce protégée
	Fuseaux soumis à la concertation en 2011		Faune Zones d'intérêt très fort Site de reproduction d'amphibiens		Zone d'intérêt modéré : présence avérée d'espèce patrimoniale non protégée
	Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008		Zone de nidification pour les oiseaux de forte patrimonialité		Milieu physique
	Déviations existantes (Puy-laurens et Soual)		Zones d'intérêt fort pour les amphibiens		Réseau hydrographique
	Limite communale		pour les oiseaux		Cours d'eau principal
			pour les reptiles		Cours d'eau secondaire
					Plan d'eau

Faune et flore

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau : A l'ouest du secteur (contournement de Verfeil)

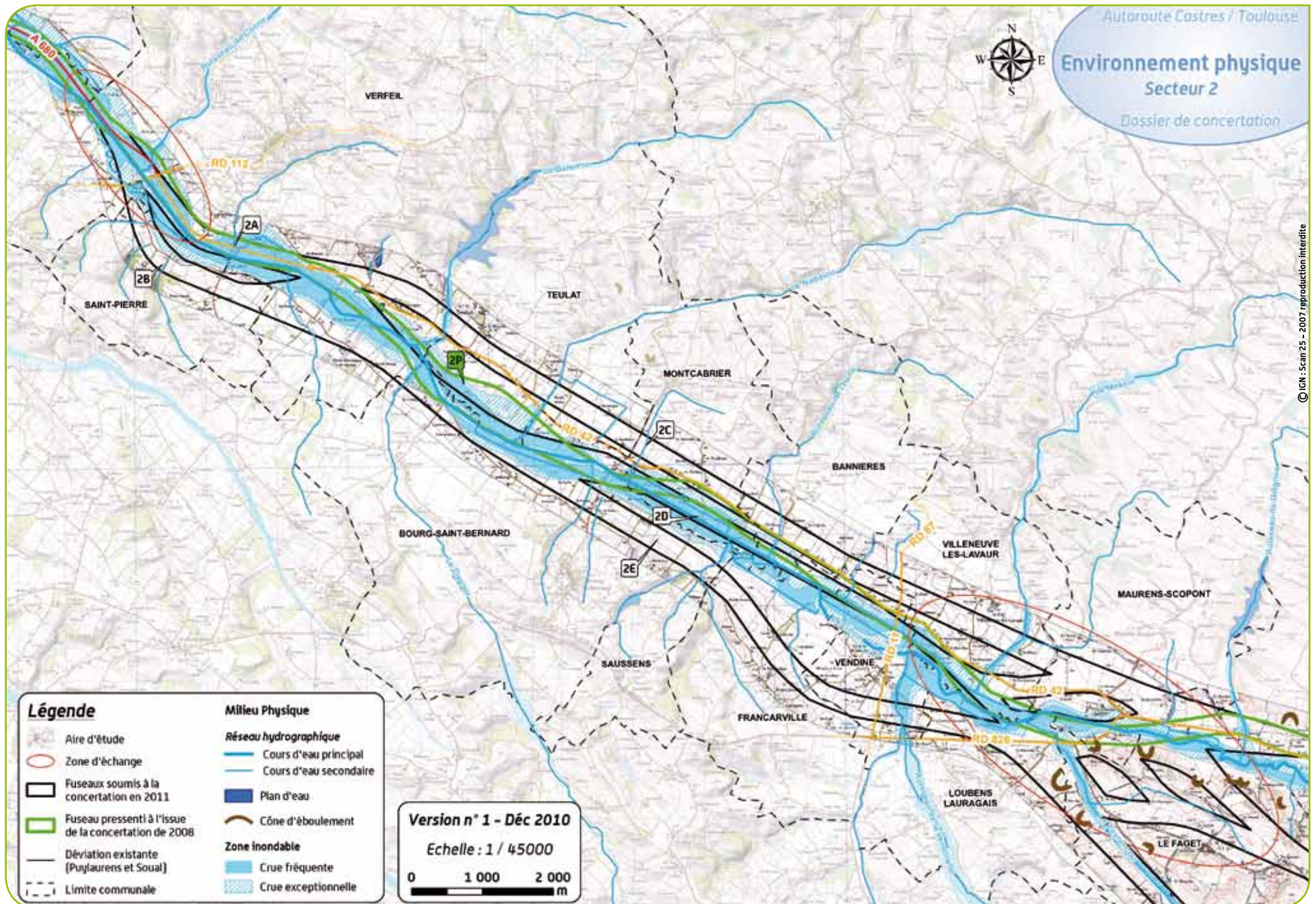
2A/2P	2B
<ul style="list-style-type: none"> - Passage au sein d'une zone où est établie une population nicheuse de Bergeronnette printanière (protection nationale, intérêt patrimonial fort) : emprise sur des zones fréquentées mais possibilité de maintien de la population en grande partie (passage en bordure nord) ; - Possibilité de réutilisation de la déviation de Verfeil limitant les effets d'emprise (cette atténuation serait limitée si l'option de création d'une nouvelle déviation est retenue) ; - Passage longitudinal à la vallée du Girou : <ul style="list-style-type: none"> - risques d'impacts en termes de fonctionnalité, s'agissant (Girou et affluents) de couloirs de déplacement privilégiés pour les chiroptères, les reptiles et les amphibiens w- emprise sur des zones de chasse de la Noctule de Leisler, de la Barbastelle d'Europe et du Murin d'Alcathoe (chiroptères) ; - Possibilité de réutilisation de la déviation de Verfeil permettant de limiter ces impacts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Passage au sein d'une zone où est établie une population nicheuse de Bergeronnette printanière (protection nationale, intérêt patrimonial fort) : effet d'emprise inévitable ; risque d'impact fort sur les possibilités de maintien de la population et contrainte réglementaire très fort (emprise sur un habitat d'espèce protégée).

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau : A l'est du secteur (plaine du Girou)

2C	2D/2P	2E
<ul style="list-style-type: none"> - Passage longitudinal à la vallée du Girou (en bordure de la zone inondable) : risques d'impacts en termes de fonctionnalité, s'agissant (Girou et affluents) de couloirs de déplacement privilégiés pour les chiroptères, les reptiles et les amphibiens. 	<ul style="list-style-type: none"> - Passage longitudinal à la vallée du Girou (au sein de la zone inondable) sur la totalité du linéaire : <ul style="list-style-type: none"> - risques d'impacts importants en termes de fonctionnalité, s'agissant (Girou et affluents) de couloirs de déplacement privilégiés pour les chiroptères, les reptiles et les amphibiens ; - emprise sur des zones de chasse de la Noctule de Leisler, de la Barbastelle d'Europe et du Murin d'Alcathoe (chiroptères) ; - Passage au sein d'une zone où est établie une population nicheuse de Bergeronnette printanière (protection nationale, intérêt patrimonial fort) : effet d'emprise inévitable ; risque d'impact fort sur les possibilités de maintien de la population et contrainte réglementaire très fort (emprise sur un habitat d'espèce protégée) (commun 2E) ; - Site d'intérêt floristique (intérêt modéré) sur la commune de Montcabrier, en bordure du Girou : évitable ; - Passage à proximité d'un site de reproduction de la Rainette méridionale au lieu dit la Bourdette : effet de coupure sur les déplacements ; - Passage à proximité d'une zone d'intérêt fort pour les reptiles (Moulin de Nartaud), avec prairies préservées abritant deux stations de Jacinthe romaine (protection nationale) : emprise évitable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Passage longitudinal à la vallée du Girou (au sein de la zone inondable) sur 3,5 km : - risques d'impacts en termes de fonctionnalité, s'agissant (Girou et affluents) de couloirs de déplacement privilégiés pour les chiroptères, les reptiles et les amphibiens ; - emprise sur des zones de chasse de la Noctule de Leisler, de la Barbastelle d'Europe et du Murin d'Alcathoe (chiroptères) ; - Passage au sein d'une zone où est établie une population nicheuse de Bergeronnette printanière (protection nationale, intérêt patrimonial fort) : effet d'emprise inévitable ; risque d'impact fort sur les possibilités de maintien de la population et contrainte réglementaire très fort (emprise sur un habitat d'espèce protégée) (commun 2D/2P) ; - Passage à proximité d'un site de reproduction de la Rainette méridionale au lieu dit la Bourdette (effet de coupure sur les déplacements) ; - Passage à proximité d'une prairie accueillant la Jacinthe romaine (protection nationale) au lieu dit Griffoulet (station hors fuseau).

Environnement physique Secteur 2

Dossier de concertation



© IGN - Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Environnement physique

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau : A l'ouest du secteur (contournement de Verfeil)

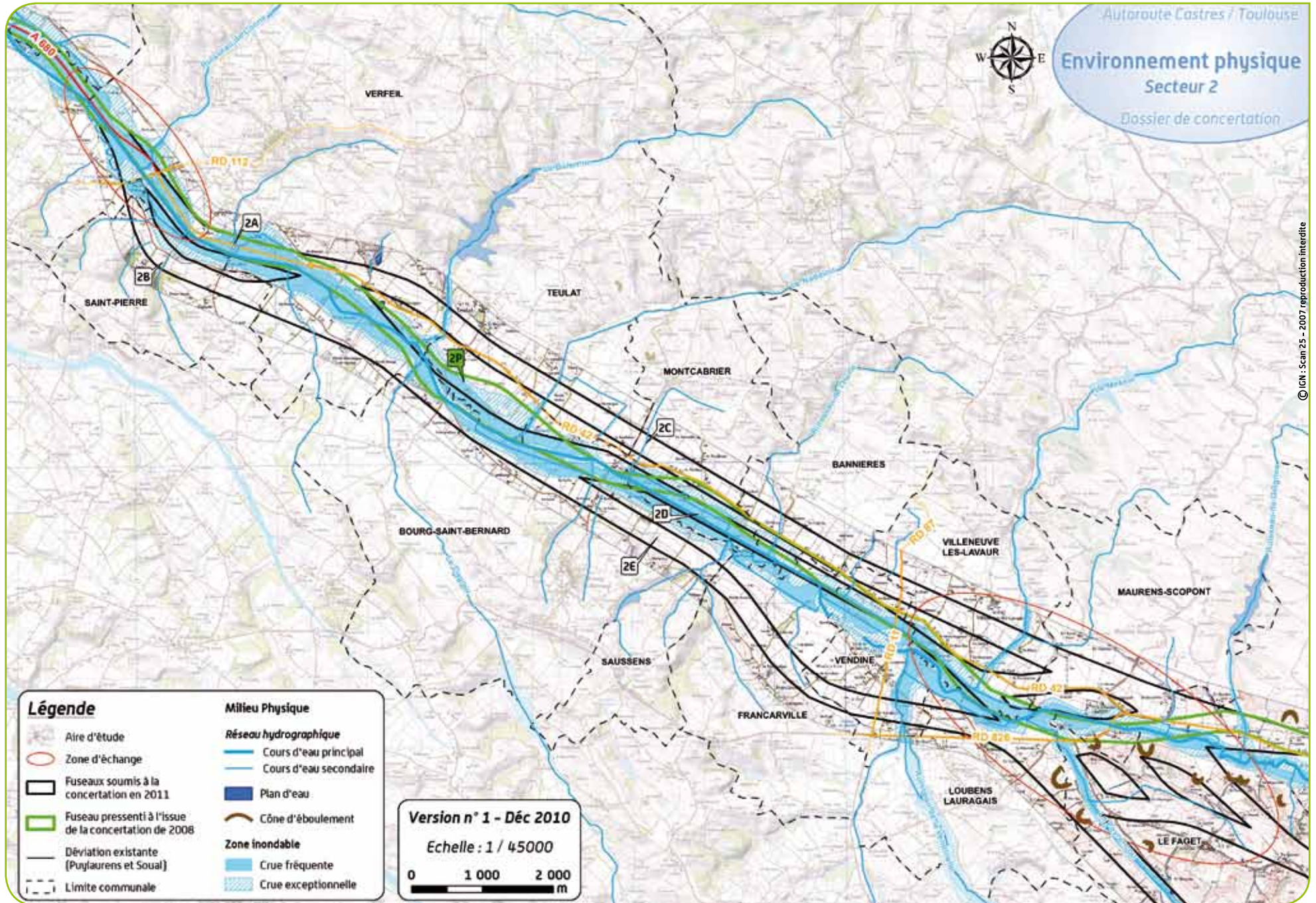
2A/2P	2B
<ul style="list-style-type: none"> - Fuseau situé quasiment en totalité dans la zone inondable du Girou (emprises sur le champ d'expansion des crues néanmoins significativement réduites avec la réutilisation de la déviation de Verfeil) ; - Franchissement d'un affluent pérenne du Girou (présentant une zone inondable) dans la zone de confluence ; - Présence de plusieurs bâtis sensibles au risque d'inondation (constructions au sein de la zone inondable) ; - Risques de terrains compressibles sur toute la zone (risques néanmoins significativement réduits avec la réutilisation de la déviation de Verfeil) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible linéaire en zone inondable ; - Présence de deux bâtis sensibles au risque d'inondation (constructions au sein de la zone inondable) ; - Risques de terrains compressibles sur toute la zone

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau : A l'est du secteur (plaine du Girou)

2C	2D/2P	2E
<ul style="list-style-type: none"> - Franchissement de 4 affluents pérennes du Girou, dont un présentant une zone inondable (cependant de largeur restreinte) ; - Risques de terrains compressibles localisés ponctuellement au niveau des franchissements des affluents. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fuseau en totalité situé dans la zone inondable du Girou ; - Franchissement de 4 affluents pérennes du Girou dans les zones de confluence dont deux présentant des zones inondables larges (en crues exceptionnelles) ; - Risques de terrains compressibles sur toute la zone. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fuseau situé dans la zone inondable du Girou sur 3,5 km ; - Franchissement de 2 affluents pérennes du Girou dont la Vendinelle (zone inondable de 150 m de large) ; - Risques de terrains compressibles localisés au niveau des franchissements et sur les 3,5 km en zone inondable.

Environnement physique Secteur 2

Dossier de concertation



© IGN - Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Légende

Aire d'étude	Milieu Physique
Zone d'échange	Réseau hydrographique
Fuseaux soumis à la concertation en 2011	Cours d'eau principal
Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008	Cours d'eau secondaire
Déviation existante (Pujlaurens et Soual)	Plan d'eau
Limite communale	Cône d'éboulement
	Zone inondable
	Crue fréquente
	Crue exceptionnelle

Version n° 1 - Déc 2010
Echelle : 1 / 45000
0 1 000 2 000 m

Technique

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau : A l'ouest du secteur (contournement de Verfeil)

2A/2P	2B
<ul style="list-style-type: none">- Permet de réutiliser la déviation de Verfeil ;- Contraintes techniques liées au passage en zone inondable (maintien des voies hors d'eau jusqu'à une crue centennale, traitement des matériaux de remblai, mise en place éventuelle d'ouvrages de décharge) ;- Contraintes techniques liées au passage en zone compressible (mise en place de matériaux particuliers) ;- Site contraint par le bâti et les équipements (station d'épuration notamment) existants pour la mise en oeuvre d'un système d'échange avec la RD112	<ul style="list-style-type: none">- Terrassements (déblais / remblais) très limités ;- Site favorable pour la mise en oeuvre d'un système d'échange avec la RD 112 ;- Contraintes techniques liées au passage en zone compressible (mise en place de matériaux particuliers).

Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau : A l'est du secteur (plaine du Girou)

2C	2D/2P	2E
<ul style="list-style-type: none">- Alternance de profil rasant et de déblais et remblais de faible hauteur ;- Nombreux franchissements d'infrastructures routières ;- Contraintes techniques liées au passage en zone compressible au niveau des franchissements d'affluents du Girou.	<ul style="list-style-type: none">- Contraintes techniques liées au passage en zone inondable (maintien des voies hors d'eau jusqu'à une crue centennale, traitement des matériaux de remblai, mise en place d'ouvrages de décharge) ;- Contraintes techniques liées au passage en zone compressible sur l'ensemble de la zone (mise en place de matériaux particuliers).	<ul style="list-style-type: none">- Contraintes techniques liées au passage en zone inondable (maintien des voies hors d'eau jusqu'à une crue centennale, traitement des matériaux de remblai, mise en place d'ouvrages de décharge) ;- Contraintes limitées de franchissement de zones inondables d'affluents du Girou ;- Nombreux franchissements d'infrastructures routières ;- Déblai important pour franchir le coteau au niveau de Francarville et de Vendine.

Synthèse : *approche méthodologique*

Pour comparer les fuseaux étudiés sur le plan environnemental, tous thèmes confondus, une analyse préalable a été réalisée visant à traduire la sensibilité des territoires concernés par les fuseaux vis-à-vis d'un aménagement routier tel que l'autoroute Castres-Toulouse.

Le recensement des enjeux de l'aire d'étude, qui constitue l'état initial, a permis de localiser ces enjeux et de qualifier les contraintes qu'ils représentent. La notion de contrainte correspond au degré de difficulté ou de résistance au passage de l'infrastructure, pour des raisons techniques (sols instables...), réglementaires (zone inondable, Natura 2000...), ou par la rupture de continuités (écologiques, agricoles...). Cette notion de contrainte intègre aussi les mesures pouvant être mises en œuvre pour atténuer les effets négatifs de l'infrastructure. Ainsi une maison isolée qui constitue bien sûr un enjeu important, se traduit par une contrainte modérée puisqu'il est relativement aisé de l'éviter en adaptant le tracé.

En fonction du niveau de contrainte, les enjeux territoriaux majeurs ont été appréciés selon trois niveaux de sensibilité vis-à-vis de l'aménagement routier envisagé :

Sensibilité très forte

Secteurs où la présence de contraintes réglementaires (ex : arrêté de biotope), ou de fait (ex : secteur bâti dense) :

- peut rendre incompatible le passage de l'infrastructure à un coût raisonnable,
- suppose une prise en compte très en amont du projet d'aménagement et la mise en place de mesures spécifiques lourdes, voire exceptionnelles,
- nécessite des autorisations administratives spéciales,
- risque de générer une opposition importante lors de la concertation locale.

Sensibilité forte

Secteurs où l'aménagement est difficile en raison de contraintes réglementaires ou assimilées, et de contraintes d'utilisation du sol. L'aménagement dans ces secteurs nécessite la mise en place de mesures de protection importantes, en termes de coût notamment.

Sensibilité modérée ou non déterminante à ce stade des études

Concernant la comparaison des fuseaux d'étude : il s'agit notamment d'espaces sensibles représentés sur une aire géographique large et pour lesquels l'échelle d'étude ou le niveau d'information disponible à ce stade des études ne permet pas de préciser une gradation des sensibilités à l'intérieur de la zone.

Afin d'assurer une prise en compte équivalente des différentes thématiques, la hiérarchisation des sensibilités du territoire selon ces 3 niveaux (très fort, fort, modéré) est réalisée par thème, de façon indépendante. Ainsi, aucune thématique n'est mise en avant ce qui permet à chacun (personnes privées, collectivités, associations...) de s'assurer de la bonne prise en compte des intérêts prioritaires qu'il défend.

Les grilles de hiérarchisation des enjeux par thématique sont présentées page suivante.

La synthèse des sensibilités environnementales est obtenue par cumul des contraintes territoriales tous thèmes confondus. Ainsi, sur chaque point des fuseaux, on superpose toutes les contraintes définies et représentées sur les cartes thématiques figurant sur les pages précédentes.

En terme de méthodologie, la valeur de la sensibilité est celle de la contrainte la plus forte. Ainsi, la superposition d'une contrainte modérée et d'une contrainte forte correspond à une sensibilité forte. D'autre part, si le niveau de contrainte le plus fort correspond à plus d'un enjeu, alors la légende utilisée est différente. Par exemple, la superposition de 3 enjeux forts et d'un enjeu modéré correspond à la légende « au moins 2 sensibilités fortes ».

Chaque point des territoires traversés par les fuseaux d'étude est ainsi assorti d'un niveau de sensibilité globale qui traduit les niveaux de contraintes environnementales thématiques qui s'y superposent.

La représentation cartographique qui en est issue permet une exploitation optimale de l'analyse environnementale, au sens large, pour la comparaison des fuseaux de passage et l'identification de « points durs » au sein des fuseaux.

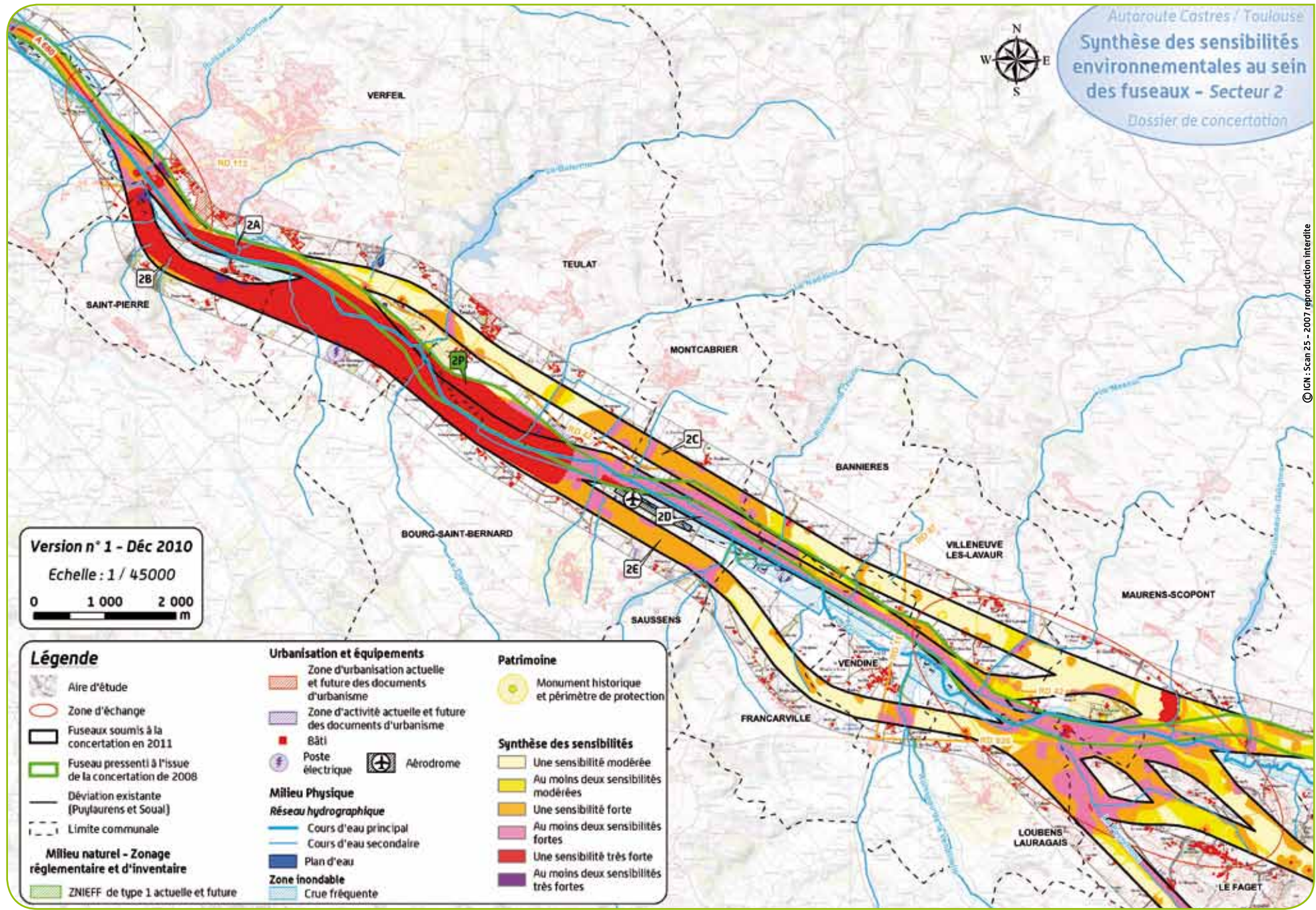
Le texte de commentaire, en vis-à-vis de la carte, permet d'en éclairer la lecture en dégageant les éléments majeurs à retenir de la comparaison des fuseaux.

Milieu humain

Milieu naturel

Milieu Physique

	Très fort	Fort	Modéré
Population et habitat	Zone d'habitat dense ou zone d'urbanisation actuelle des documents d'urbanisme Bâtiment sensible (crèche, école, hôpital...) Cimetière	Habitat diffus	Habitat isolé
Urbanisme, servitudes et infrastructures	Poste électrique Aérodrome et cône d'envol (avec limitation de hauteur inférieure à 10 mètres) Autoroute	Zone d'urbanisation et zone d'activités futures des documents d'urbanisme Emplacement réservé à destination de l'État ou de collectivité Espace boisé classé Ligne HT/THT Autre servitude aéronautique Route nationale ou départementale de 1ère cat. Voie ferrée	Servitude radio-électrique Autre voirie
Activités industrielles et tertiaires	Site industriel ou d'activités majeur	Zone d'activités ICPE (industrielle ou agricole) soumise à autorisation (dont carrières en activités)	ICPE (site isolé) soumise à déclaration
Activités agricoles et sylvicoles	Siège d'exploitation	Silo et serre	Zones de culture et pâturage
Paysage, patrimoine bâti, loisir et tourisme	Monument historique classé ou inscrit et abords immédiats ZPPAUP Site classé	Périmètre de protection d'un monument historique classé ou inscrit Équipement de sport et de loisir important Site inscrit	Hébergement touristique Itinéraire touristique
Protections réglementaires et zones d'inventaires	Site du réseau Natura 2000 (ZSC, ZPS, SIC)	ZNIEFF de type 1 (validée ou en cours de validation)	ZNIEFF de type 2 (validée ou en cours de validation)
Milieux remarquables	Station botanique d'espèces protégées Site et corridor d'intérêt écologique très fort zone humide	site et corridor d'intérêt écologique fort	Site et corridor d'intérêt écologique modéré
Risque d'inondation	Zone rouge du PPRI ou Habitat situé en zone inondable	Champ d'inondation non-habité	
Risques géologique et géotechnique		Cône d'éboulement	Formations géologiques présentant des risques de compression ou des risques de glissement de terrain
Eaux superficielles et souterraines	Zones d'affleurement des eaux souterraines	Cours d'eau présentant un risque faible de non-atteinte du bon état 2015 Plan d'eau supérieur à 1 hectare	Cours d'eau présentant un doute ou un risque fort de non-atteinte du bon état 2015



Version n° 1 - Déc 2010
 Echelle : 1 / 45000
 0 1 000 2 000 m

Légende

Aire d'étude	Zone d'urbanisation actuelle et future des documents d'urbanisme	Patrimoine Monument historique et périmètre de protection
Zone d'échange	Zone d'activité actuelle et future des documents d'urbanisme	Synthèse des sensibilités
Fuseaux soumis à la concertation en 2011	Bâti	Une sensibilité modérée
Fuseau pressenti à l'issue de la concertation de 2008	Poste électrique	Au moins deux sensibilités modérées
Déviation existante (Puy-laurens et Soual)	Aérodrôme	Une sensibilité forte
Limite communale	Milieu Physique	Au moins deux sensibilités fortes
Milieu naturel - Zonage réglementaire et d'inventaire	Réseau hydrographique	Une sensibilité très forte
ZNIEFF de type 1 actuelle et future	Cours d'eau principal	Au moins deux sensibilités très fortes
	Cours d'eau secondaire	
	Plan d'eau	
	Zone inondable	
	Crue fréquente	

© IGN - Scan 25 - 2007 reproduction interdite

Synthèse

Au niveau de Verfeil, les enjeux liés à l'urbanisation et à la vallée du Girou rendent délicate l'insertion de l'infrastructure. Le fuseau 2A/2P permet d'envisager un tracé routier au plus proche de la déviation existante, réduisant ainsi les effets de fragmentation et de coupure. Ce fuseau est situé en bordure nord d'une large zone d'habitat et de nidification de Bergeronnette Printanière et au plus loin du Girou et sa zone inondable, il apparaît ainsi d'autant plus favorable que le fuseau 2B.

Ensuite, jusqu'à la zone d'échange de Maurens-Scopont, le fuseau 2D/2P, dont l'avantage était de s'éloigner des zones bâties de Teulat et Montcabrier notamment, présente l'inconvénient de traverser des zones de très fortes et fortes sensibilités sur une partie de son itinéraire : impact important en termes d'emprise notamment sur la zone de nidification de la Bergeronnette printanière, espèce protégée et inscrite sur la liste rouge des oiseaux nicheurs en France ; traversée de la zone inondable du Girou sur un linéaire important ; servitudes aéronautiques ; proximité du moulin de Nagasse.

A noter cependant que le fuseau s'insérant en bordure de la zone d'habitat favorable à la Bergeronnette printanière, une inscription fine du tracé dans ce secteur pourrait permettre de limiter les impacts et ne pas remettre en cause le maintien de la population de cette espèce. Les études écologiques à engager en 2011 permettraient de mieux évaluer les enjeux naturels dans ce secteur et ainsi de rechercher des solutions de tracé répondant aux objectifs de préservation des espèces animales.

Le fuseau 2 E présente les mêmes inconvénients que le fuseau 2D/2P mais permet néanmoins de rester à l'écart du Girou et de la zone inondable.

Le fuseau 2 C apparaît relativement peu contraint. Sa proximité avec la limite de la zone urbaine de Teulat et l'effet de coupure entre cette dernière et le hameau de Nagasse, rendent localement moins favorable son insertion.

Présentation des zones d'échange

La conception des systèmes d'échange présentés ci-après devra prendre en compte les contraintes géométriques d'interdistance nécessaire entre deux échanges.

Zone d'échange de Verfeil :

L'implantation d'un échangeur au droit de la commune de Verfeil a pour objet d'assurer les mouvements entre l'autoroute Castres – Toulouse et la RD 112, axe structurant du réseau routier local.

La zone d'échange retenue permet d'implanter un échangeur reliant la RD 112 à la future autoroute, qu'elle soit inscrite dans le fuseau 2A ou dans le fuseau 2B, au sud de Verfeil.

La configuration de cette zone d'échange répond également au souhait d'implantation de l'échangeur à l'ouest de Verfeil émis lors de la première concertation. En effet, cette implantation évite la traversée du bourg aux nombreux usagers de Haute-Garonne qui voudraient regagner l'autoroute.

Les principales contraintes à prendre en compte pour l'implantation d'un échangeur dans cette zone sont :

- la zone urbanisée de Verfeil,
- la zone inondable du Girou,
- la présence d'une ligne à haute tension,
- la présence d'une station d'épuration,
- la présence d'une zone de nidification pour la Bergeronnette printanière (espèce protégée) en bordure sud de la zone d'échange.

Plusieurs types d'échangeur pourraient être envisagés, dépendant fortement du mode de péage qui sera retenu au niveau de cette interface géographique entre l'A680 sous concession ASF et l'autoroute Castres – Toulouse et son futur concessionnaire.

Zone d'échange de Maurens-Scopont / Vendine :

La zone d'échange de Maurens-Scopont / Vendine couvre, à ce stade amont de la réflexion, une surface très large afin d'intégrer les multiples possibilités de connexion entre les fuseaux du secteur 2 (2C, 2D, 2E, 2P) et ceux du secteur 3 (3A, 3B, 3D, 3P). En conséquence, cette zone sera beaucoup plus réduite dès la connaissance du fuseau global retenu.

L'implantation d'un échangeur au droit des communes de Maurens-Scopont et de Vendine est justifiée par la densité du réseau routier local existant dans cette zone.

L'objet de l'implantation d'un échangeur dans cette zone est d'assurer les mouvements entre l'autoroute Castres – Toulouse et l'ensemble des routes structurantes qui s'y croisent : la RD 11, la RD 87, la RD 42, la RD 826 et la RN 126.

La configuration retenue pour cette zone d'échange permettra d'implanter un échangeur reliant une des routes structurantes précitées à la future autoroute quels que soient les fuseaux dans lesquels l'autoroute s'inscrira.

Il sera recherché prioritairement une connexion avec la RD 826, la RN 126 ou la RD 42, axes majeurs du secteur.

Le positionnement de cet échangeur dépend, pour beaucoup, du choix des fuseaux situés de part et d'autre de cette zone d'échange.

Afin de laisser le plus grand choix, toutes les connexions ont été maintenues entre ces deux paquets de fuseaux, à l'exception toutefois de la liaison « fuseau 2C – fuseau 3D ».

En effet, pour connecter ces deux fuseaux au niveau de la zone d'échanges de Maurens - Scopont, il serait nécessaire de traverser le bourg du Faget, hypothèse qui n'a pas été retenue d'emblée compte tenu de l'impact trop important.

L'échangeur de cette zone devra prendre en compte les contraintes liées :

- à la zone inondable du Girou,
- au périmètre de protection du château de Maurens-Scopont,
- à la présence d'un établissement médico-social au Faget,
- à l'importance des terrassements, par la présence de nombreux cônes d'éboulement, en cas d'implantation au Sud-Est de la zone (proximité du Faget),
- à la présence de zones d'intérêt écologiques pour les insectes et les oiseaux,
- à la présence de stations botaniques (jacinthe de Rome notamment).